



Le paritarisme, expression dérivée du latin Pars, Paris (à égalité) est un des traits dominants du système social français. Il s'illustre particulièrement à travers deux processus :

- La négociation collective,
- La gouvernance et le fonctionnement d'Institutions comme les prud'hommes et la gestion d'organismes (ces derniers souvent issus de la négociation collective) comme l'ARRCO et l'AGIRC pour les retraites complémentaires, l'Unédic pour l'assurance chômage, les OPCA, dont l'AGEFOS-PME, pour la formation professionnelle.

Les caisses nationales et primaires de la Sécurité Sociale, relèvent d'un cas plus spécifique puisqu'elles pratiquent une gestion multipartite et donc un « paritarisme imparfait ». Elles font cependant partie du monde paritaire.

Cette gouvernance et cette gestion paritaire (ou majoritairement paritaire comme en Sécurité Sociale) est l'apanage en France des Confédérations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national interprofessionnel et de leurs représentants territoriaux, dont la CGPME.

La participation à ces mandats de gouvernance et de gestion est donc à la fois une conséquence et une preuve de la représentativité des Confédérations d'employeurs et de salariés.

Par ailleurs, il faut souligner que la gestion paritaire s'est caractérisée tout au long de ces dernières années par le sérieux et le sens des responsabilités malgré un contexte de grande difficulté économique.

Tous ces éléments expliquent la volonté de la CGPME de faire campagne sur le terrain afin de mieux faire connaître et apprécier ces « mandats paritaires ».

Ceci est d'autant plus nécessaire que loin de la théorie, beaucoup de sujets traités dans le cadre de ces mandats ont un impact éminemment concret sur la vie et le développement de nos TPE et PME.

On peut citer à cet égard quelques exemples très significatifs :

- Aux Prud'hommes, les conseillers employeurs, notamment ceux de la CGPME, par leur action, peuvent éviter à nos catégories d'entreprises souvent fragiles, tant au niveau de la conciliation que devant le bureau de jugement, le paiement de sommes qui mettent en cause leur existence même.
- Dans le cadre des Commissions de Recours Amiable (CRA) et les Instances Départementales d'Instruction des Recours Amiables leur action peut favoriser une prise en compte rapide et effective des demandes des entreprises concernant en particulier le report des cotisations de Sécurité Sociale. De tels reports peuvent souvent apporter la « bouffée d'oxygène » nécessaire à la survie d'une entreprise, surtout petite.
- Sur un autre plan, l'action, en particulier de contrôle, menée dans les caisses d'allocations familiales et dans les caisses primaires d'assurance maladie peuvent également limiter significativement les fraudes et les versements indus en ce qui concerne notamment le RSA et les indemnités journalières liées aux arrêts de travail. Cela peut contribuer grandement à l'indispensable rationalisation des dépenses.

Plus que jamais, donc, la participation aux mandats est une nécessité pour assurer la présence de notre Confédération représentative des TPE-PME mais aussi pour soutenir très concrètement nos catégories d'entreprises, noyau central de l'économie française !

Le Président CPME,
Pyrénées Atlantiques,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'G. Strullu', written in a cursive style.

Georges STRULLU.